



A.D.S.T.T.F.

Association de défense des sous traitants transports France
Loi 1901 RNA N°W134 010 247

84 RUE ROQUEBRUNE

MARSEILLE, 13004

Téléphone : 0615951957

Adresse de messagerie : hervealextransport@gmail.com

Ministère de l'Économie, des Finances et
De la Souveraineté industrielle et numérique
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Marseille le 12 avril 2023,

Lettre recommandée AR

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Les exploitants de Taxi et les entreprises de transport routier de marchandises (TRM +7,5t) ou de voyageurs peuvent bénéficier, sous certaines conditions, du remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) relatives à leurs consommations de carburants dans le cadre de leur activité professionnelle.

Les TRM -3,5t ne sont pas pris en compte dans ce dispositif, et ce, malgré les problématiques du secteur, les dérives de la sous-traitance et les prix abusivement bas.

De nombreuses sociétés déposent le bilan avec des ardoises conséquentes.

Il me semble que, compte tenu du contexte économique actuel, une intervention de votre part est nécessaire.

C'est pour cette raison que je suis conduit à vous demander de bien vouloir m'accorder la faveur d'une audience.

Bien entendu, cette audience pourra avoir lieu à la date et à l'heure qui vous conviennent le mieux.

En vous exprimant à l'avance ma plus vive gratitude, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

HERVE STREET

Président